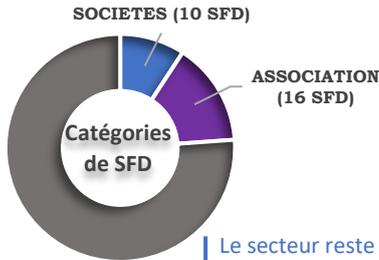
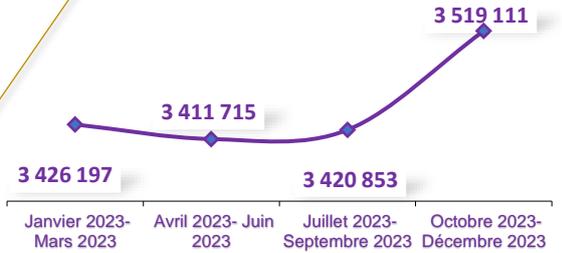


Factsheet - Microfinance

4^{ème} Trimestre 2023 – N°005



EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES SFD



MUTUELLES OU COOPÉRATIVES (83 SFD)

Le secteur reste dominé par les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédits (IMCEC)

Les **femmes** restent la plus grande proportion des cibles des SFD

La clientèle des SFD a connu (globalement) une hausse de **2,7%** au cours de 2023. Cette hausse est plus remarquable au 4^{ème} trimestre.

277,85 milliards d'encours de crédits



186,9 milliards de dépôts

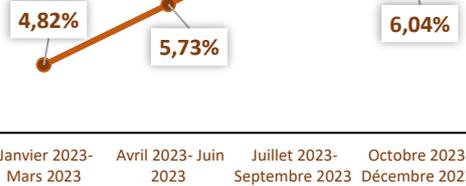


6,65% PAR à 90 jours

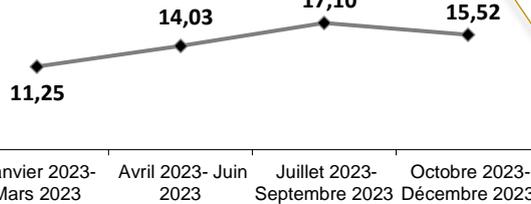


L'encours brut de crédit des SFD a connu une augmentation progressive au cours de l'année pour s'établir à **277,85 milliards à fin décembre 2023**

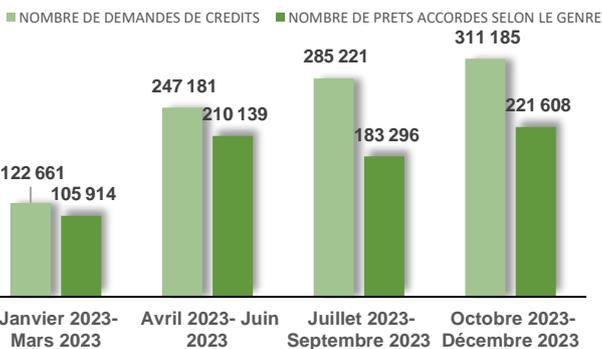
15,52 milliards de créances en souffrance



Le **taux de créance en souffrance s'est globalement apprécié** au cours de l'année 2023.



EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES ET DE CREDITS ACCORDES



La demande de crédit et le nombre de prêts accordés par les SFD ont gardé une tendance haussière au cours de 2023.

EVOLUTION DU TAUX DE RECOUVREMENT



Le niveau de la **dégradation du taux de recouvrement a continué d'augmenter** tout au long de l'année de 2023.

EVOLUTION DU TAUX DE REMBOURSEMENT



Le taux de remboursement des crédits **reste encore élevé** malgré les diminutions observées les 2nd et 4^{ème} trimestre 2023.

EVOLUTION DU MONTANT DES DEPOTS (en milliard de FCFA)



L'encours des dépôts s'est globalement déprécié de **5,5%** entre janvier et décembre de 2023.

Adoption du projet de la Loi uniforme portant réglementation de la microfinance dans l'UMOA

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa session du 21 décembre 2023 (4^e session ordinaire au titre de l'année 2023) a adopté le projet de Loi uniforme portant réglementation de la microfinance dans l'UMOA.

Cette nouvelle Loi uniforme devra permettre de doter l'Union d'un cadre juridique permettant de mieux répondre aux enjeux de financement des économies de l'Union et de stabilité financière. Ceci induit un certain nombre de réformes dont principalement :

- Le renforcement de la gouvernance des institutions de microfinance en place ;
- L'instauration d'un capital minimum ;
- De nouvelles formes juridiques (Société anonyme ou société coopérative) ;
- La possibilité de nouvelles activités : crédit-bail, affacturage, monnaie électronique, finance islamique, etc.
- Le renforcement de la supervision (Commission bancaire et Agences nationales de surveillance) ;
- Une meilleure protection des clients ou coopérateurs ;
- De nouveaux mécanismes de gestion des crises ;
- Etc.



Immeuble HINNOUHO, AWHANLEKO – COTONOU - DERRIERE EREVAN
BP : 302 Cotonou BENIN Tel: 69 52 00 00 E-mail: secretariat.anssf@finances.bj